

COMMUNE
DE MEYRARGUES



Séance du jeudi 30 mars 2023
à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Avant pris part à la délibération
27	27	25

Secrétaire de séance :		Peggy MAGNETTO
Conseillers municipaux présents :	21	Fabrice POUSSARDIN, Sandra THOMANN, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Gérard MORFIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Daniel BARBIER, Frédéric BLANC, Béatrice MICHEL, Peggy MAGNETTO, Louis BURLE, David FRUTTERO, Dominique GIRAUD, Emilie KACHKACH, Stéphane DEPAUX, Gilbert BOUDI, Audrey REMEDIOS BRUN, Dominique GRIAUD-CLAUDE, Sabrina SMATI.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	4	Philippe GREGOIRE (à Peggy MAGNETTO), Gilles DURAND (à Frédéric BLANC), Philippe NAHON (à Stéphane DEPAUX), Eric GIANNERINI (à Maria-Isabel ROSADO MARCHENA).
Conseiller municipaux absents sans pouvoir :	2	Mireille JOUVE, Pierre BERTRAND.

Délibération n° D2023-26FS

Objet : GESTION , ÉTAT ET ÉVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET VILLE.

Exposé des motifs :

Les risques inhérents à la gestion active de la dette sont développés dans la circulaire ministérielle n° IOCB1015077C du 25 juin 2010.

Il est ainsi préconisé la présentation au conseil municipal sur l'état et l'évolution de la dette.

Un seul est en cours :

Emprunt sur 20 ans contracté en 2018 pour la réalisation du complexe sportif.

Les caractéristiques principales :

Prêteur : Caisse d'Epargne-CEPAC.

Montant du Prêt : 570.141,00 euros	Frais de dossier : 550,00 euros
	Frais de Garantie(s) : sans objet
	Indemnité de remboursement anticipé(du Prêt à taux indexé Livret A): 3 % du capital remboursé par anticipation
Date limite de signature du Contrat par l'Emprunteur : 20/07/2018	
MISE A DISPOSITION DES FONDS	
Versement intégral des fonds le : 25/07/2018	
AMORTISSEMENT DES FONDS	
Taux d'intérêt du Prêt : Taux de rémunération des Livrets A + 0,65 %	Base de calcul : exact/360
Durée d'amortissement du Prêt : 20 années	Mode d'amortissement : constant
Date du Point de départ de l'Amortissement : 25/07/2018	Périodicité des échéances : annuelle
Date de la 1 ^{ère} échéance : 25/07/2019	Différé d'amortissement : sans objet Date de 1 ^{ère} échéance d'intérêts: sans objet

REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2023

Application agréée E-legalite.com

Extrait du tableau d'amortissement (contrat)/charge de la dette à échéance (en €).

Tableau d'amortissement par date de flux

Date d'impression : 01/03/2023 11:20

Commentaires :

CAISSE D'EPARGNE CEPAC
Place Estrougin pastre
BP 108
13254 - MARSEILLE CEDEX 06
FRANCE

Tableau d'amortissement par date de flux

Instrument	Prêts
Entité de Gestion	DSBD - Direction Support Bancaire au Développement
Dossier	A29180SJ - PRET LIVRET A indemnite de RA 3% d'un montant de 570 141.00 EUR du 11/07/2018 au 25/07/2038 Ref. Synchro : Z029833
Client	CB0081953208 - COMMUNE DE MEYRARGUES
Ligne	000 - financement programme d investissement 2018 d'un montant de 570 141.00 EUR du 11/07/2018 au 25/07/2038 Ref. Synchro : D032771
Produit	29HAL03852 - PRET TAUX LIVRET A
Enveloppe	001 - Enveloppe d'un montant de 570 141.00 EUR du 11/07/2018 au 25/07/2038 Ref. Synchro : C036396

Date	Débloccage	Capital	Intérêts	Intérêts capitalisés	Frais	TVA sur frais	Total	Encours	Taux
25/07/2022	0,00	28 507,05	5 650,53	0,00	0,00	0,00	34 157,58	456 112,80	1,150000000
25/07/2023	0,00	28 507,05	7 630,39	0,00	0,00	0,00	36 137,44	427 605,75	1,650000000

L'encours (capital restant dû) de dette s'élèvera, durant l'exercice, à 427 605,00 €, l'annuité (remboursement du capital et des intérêts dans l'année) à 36 137,50 €.

	2020		2021		2022		2023		
	€	€/hab Commune	€/hab Myne strate	€	€/hab Commune	€/hab Myne strate	€	€/hab Commune	€/hab Myne strate
Encours de la dette (en capital)	538 000,00 €	140,00 €	728,00 €	486 000,00 €	25,00 €	77,00 €	484 619,85 €	27,40 €	NC
Annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts)	85 000,00 €	22,00 €	97,00 €	58 000,00 €	5,00 €	93,00 €	32 232,00 €	8,47 €	NC

sources : DGCL - comptes individuels des collectivités

Calcul effectué par la Commune : données non publiées sur le site.

L'augmentation de l'annuité par rapport à 2022 trouve son explication dans l'accroissement du montant des intérêts lié à celui du taux du Livret A décidé pour contribuer à contenir l'inflation. Ce mouvement devrait s'infléchir cet été, le taux du Livret A devant baisser - avec le retour annoncé à un niveau bien plus faible de l'inflation - si l'on en croit du moins les informations données par le Gouvernement.

Le Conseil Municipal PREND ACTE

de la gestion, l'état et l'évolution de la dette du budget ville.

Le secrétaire de séance,

Peggy MAGNETTO

Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Acte rendu exécutoire

après publication sur le site internet de la commune
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le 30 mai 2023

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2113 00595-2023 0320-02 023_26FS_